

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# iD.3 flexdose ultra

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

*Marque commerciale:*  
iD.3 flexdose ultra

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:*  
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
Réservé à un usage professionnel et industriel.

*Utilisations déconseillées :*  
Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Nom et adresse de l'entreprise:*

**i-hygienic B.V.**  
Lenteweg 15  
7532 RV Enschede  
Nederland  
+31534282860

*Courriel:*  
info@hygeniq.com

*Révision:*  
07/05/2026

*Version de la fiche de données de sécurité:*  
7.0

*Date de la précédente édition:*  
23/03/2026 (6.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.  
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:*

Sans objet.

*Mention d'avertissement:*

Sans objet.

*Mention(s) de danger:*

Sans objet.

*Conseil(s) de prudence:*

*Générales:*

Sans objet.

*Précautions:*

Sans objet.

*Intervention:*

Sans objet.

*Stockage:*

Sans objet.

*Élimination:*

Sans objet.

*Substances dangereuses:*

Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.

*Autre étiquetage:*

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

*Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public):*

< 5%

- Agents de surface anioniques
- Parfums
- Agent de conservation (SODIUM BENZOATE)

## 2.3. Autres dangers

*Autre:*

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. ▼ Mélanges

| Produit/composant | Identifiants                                                                                    | % w/w | Classification                        | Note |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------|------|
| acide citrique    | N° CAS : 77-92-9<br>N° CE: 201-069-1<br>REACH: 01-2119457026-42-XXXX<br>N° index : 607-750-00-3 | 5-10% | Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335 |      |
| Xanthan gum       | N° CAS : 11138-66-2<br>N° CE: 234-394-2                                                         | <1%   |                                       |      |

|                                                                                                                                               | REACH:<br>N° index :                                                                |        |                                                                                                                                                 |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Sodium benzoate                                                                                                                               | N° CAS : 532-32-1<br>N° CE: 208-534-8<br>REACH: 01-2119460683-35-0000<br>N° index : | <1%    | Eye Irrit. 2, H319                                                                                                                              |  |
| (±)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène;(R)-p-mentha-1,8-diène;dipentène;trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène;(S)-p-mentha-1,8-diène | N° CAS : 5989-27-5<br>N° CE: 227-813-5<br>REACH:<br>N° index : 601-096-00-2         | <0.01% | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 3, H412 |  |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

#### Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

#### Contact visuel:

Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

#### Ingestion:

Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

#### Brûlure:

Sans objet.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Les compatibilités en matière de conditionnement:*

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:*

Sec, frais et bien ventilé

*Matières incompatibles:*

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL

Sodium benzoate

| Durée :                                                | Voie d'exposition : | DNEL :                 |
|--------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Effets locaux à long terme - population globale        | Cutanée             | 2,7 mg/cm <sup>2</sup> |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs              | Cutanée             | 4,5 mg/cm <sup>2</sup> |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée             | 20,8 mg/kg/jour        |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée             | 31.25 mg/kg/jour       |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs       | Cutanée             | 34,7 mg/kg/jour        |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs       | Cutanée             | 62.5 mg/kg/jour        |
| Effets locaux à long terme - population globale        | Inhalation          | 1,3 mg/m <sup>3</sup>  |
| Effets locaux à long terme - population globale        | Inhalation          | 0.06 mg/m <sup>3</sup> |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs              | Inhalation          | 6,3 mg/m <sup>3</sup>  |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs              | Inhalation          | 0.1 mg/m <sup>3</sup>  |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation          | 2,1 mg/m <sup>3</sup>  |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation          | 1.5 mg/m <sup>3</sup>  |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs       | Inhalation          | 10,4 mg/m <sup>3</sup> |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs       | Inhalation          | 3 mg/m <sup>3</sup>    |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale               | 25 mg/kg/jour          |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale               | 16.6 mg/kg/jour        |

#### PNEC

Sodium benzoate

| Voie d'exposition :                       | Durée d'exposition : | PNEC :      |
|-------------------------------------------|----------------------|-------------|
| Eau de mer                                |                      | 0.058 mg/L  |
| Eau de mer                                |                      | 0.013 mg/L  |
| Eau douce                                 |                      | 0.581 mg/L  |
| Eau douce                                 |                      | 0.13 mg/kg  |
| Emission intermittente (eau douce)        |                      | 0.058 mg/L  |
| Installation de traitement des eaux usées |                      | 10 mg/L     |
| Prédateurs                                |                      | 300 mg/kg   |
| Rejets intermittents (eau de marines)     |                      | 0.006 µg/L  |
| Sédiments en eau de marines               |                      | 0.25 mg/kg  |
| Sédiments en eau de marines               |                      | 0.176 mg/kg |
| Sédiments en eau douce                    |                      | 2.5 mg/kg   |
| Sédiments en eau douce                    |                      | 1.76 mg/kg  |
| Sol                                       |                      | 0.159 mg/kg |

|     |  |            |
|-----|--|------------|
| Sol |  | 0.06 mg/kg |
|-----|--|------------|

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

### Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

### Mesures techniques:

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène:

Se laver les mains après utilisation.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

### Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires:

| Type                          | Classe | Couleur | Normes |  |
|-------------------------------|--------|---------|--------|--|
| Pas d'exigences particulières |        |         |        |  |

### Protection de la peau:

| Recommandé                    | Type/Catégorie | Normes |  |
|-------------------------------|----------------|--------|--|
| Pas d'exigences particulières | -              | -      |  |

### Protection des mains:

| Matériel                                    | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes |  |
|---------------------------------------------|------------------------|-------------------------|--------|--|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu | -                      | -                       | -      |  |

### Protection des yeux:

| Situation de travail                                     | Type                                                        | Normes |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                          | Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.                | -      |                                                                                       |
| En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée | Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166  |  |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique:

Liquide

*Couleur:*

Rose

*Odeur / Seuil olfactif (ppm):*

De parfum

*pH:*

2,2

*Densité (g/cm<sup>3</sup>):*

1,03 (20 °C)

*Viscosité cinématique:*

Aucune information disponible.

*Caractéristiques des particules:*

Ne s'applique pas aux liquides.

**Changement d'état**

*Point de fusion/point de congélation (°C):*

Aucune information disponible.

*Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):*

Ne s'applique pas aux liquides.

*Point d'ébullition (°C):*

Aucune information disponible.

*Pression de vapeur:*

Aucune information disponible.

*Densité de vapeur relative :*

Aucune information disponible.

*Température de décomposition (°C):*

Aucune information disponible.

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

*Point d'éclair (°C):*

Aucune information disponible.

*Inflammabilité (°C):*

Aucune information disponible.

*Température d'auto-inflammation (°C):*

Aucune information disponible.

*Limite d'explosivité (% v/v):*

Aucune information disponible.

**Solubilité**

*Solubilité dans l'eau:*

Complètement soluble

*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):*

Aucune information disponible.

*Solubilité dans la graisse (g/L):*

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

*D'autres paramètres physiques et chimiques:*

Aucune information disponible.

*Capacités oxydantes:*

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Produit/composant   | acide citrique |
| Espèce :            | Souris         |
| Voie d'exposition : | Orale          |
| Test :              | DL50           |
| Valeur :            | 5400 mg/kg     |

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Produit/composant   | acide citrique |
| Espèce :            | Rat            |
| Voie d'exposition : | Cutanée        |
| Test :              | DL50           |
| Valeur :            | 2000 mg/kg     |

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Produit/composant   | Sodium benzoate |
| Espèce :            | Rat             |
| Voie d'exposition : | Orale           |
| Test :              | DL50            |
| Valeur :            | 3450 mg/kg      |

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Produit/composant   | Sodium benzoate |
| Espèce :            | Lapin           |
| Voie d'exposition : | Cutanée         |
| Test :              | DL50            |
| Valeur :            | >2000 mg/kg     |

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Produit/composant   | Sodium benzoate |
| Espèce :            | Rat             |
| Voie d'exposition : | Inhalation      |
| Test :              | CL50 (4 heures) |

Valeur : > 12200 mg/m<sup>3</sup>

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit/composant Sodium benzoate

Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit/composant acide citrique

Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant Sodium benzoate

Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Produit/composant Sodium benzoate

Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Produit/composant acide citrique

Conclusion : Effets nocifs observés

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune connue.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

#### **Autres informations**

Aucune connue.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Produit/composant : acide citrique  
Espèce : Poisson  
Durée : 96 heures  
Test : CL50  
Valeur : 440 - 706 mg/L

Produit/composant : acide citrique  
Espèce : Daphnia magna  
Durée : 24 heures  
Test : CE50  
Valeur : 1535 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Méthode d'essai : OCDE 203  
Espèce : Poisson  
Durée : 96 heures  
Test : CL50  
Valeur : 100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Méthode d'essai : OCDE 202  
Espèce : Crustacés, Daphnia magna  
Durée : 48 heures  
Test : CE50  
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Espèce : Bactéries, Achromobacter sp.  
Durée : 24 heures  
Test : CE50  
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Méthode d'essai : OCDE 211  
Espèce : Crustacés, Daphnia magna  
Durée : 21 jours  
Test : CSEO  
Valeur : 51 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Méthode d'essai : OCDE 201  
Espèce : Algues  
Durée : 72 heures  
Test : ErC50  
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Espèce : Poisson, Pimephales promelas  
Durée : 96 heures  
Test : CL50  
Valeur : 484 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Espèce : Poisson, Brachydanio rerio  
Test : CSEO

Valeur : 10 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Espèce : Poisson, Brachydanio rerio  
Test : LOEC  
Valeur : 100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate  
Méthode d'essai : OCDE 201  
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata  
Durée : 72 heures  
Test : ErC50  
Valeur : 6.5 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Sodium benzoate  
Conclusion : Biodégradabilité facile

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : acide citrique  
LogKow : -1.8 - -0.2  
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : Sodium benzoate  
LogKow : -2,27  
Conclusion : -

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                 | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de transport | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le transport | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres informations : |
|-----------------|-------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------|----------------|-----------------------|
| ADR/A<br>DN/RID | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                     |
| IMDG            | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                     |
| IATA            | -           | -                                           | -                                             | -           | -              | -                     |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Limites d'utilisation:*

Réservé aux utilisateurs professionnels.

*Demandes de formation spécifique:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:*

Sans objet.

*Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:*

< 5%

- Agents de surface anioniques
- Parfums
- Agent de conservation (SODIUM BENZOATE)

*Autre:*

Sans objet.

*Sources:*

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.  
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315, Provoque une irritation cutanée.  
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335, Peut irriter les voies respiratoires.  
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EC = Concentration efficace  
ED = Dose efficace  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EL = Chargement efficace  
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration r  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
HP = Code de propriété de dange  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IC = Concentration inhibitrice maximale X  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LC = Concentration létale  
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains  
LD = Dose létale  
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé  
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé  
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé  
LL = Chargement léthal  
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
LT = temps léthal  
M = Pour le facteur de multiplication  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques  
[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### **Autre**

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

#### **Validé par**

Quality & Compliance

#### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr